

SIRTOM

de la vallée de la Grosne

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne s'est engagé en 2010 dans une démarche de réduction des déchets par le biais d'un programme local de prévention. Puis en 2015 le SIRTOM a été labellisé « Territoire Zéro déchets Zéro Gaspillage » pour 3 ans parmi les 58 premiers territoires lauréats. Dans la continuité du programme de prévention, l'objectif de cette labellisation était d'accompagner les acteurs du territoire pour expérimenter et développer des projets qui permettent de réduire l'impact environnemental et d'économiser de la ressource.

Suite à cette labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a souhaité aller plus loin **en proposant une démarche d'économie circulaire basée sur un programme d'action ambitieux** : l'objectif étant de poursuivre ses actions de prévention, et d'initier des projets en relation avec les acteurs économiques.

Entre 2015 et 2017, Le SIRTOM constate une baisse de 4.3% des OMr, 8.0% des déchets de déchetteries, 3.8% des déchets ménagers assimilés.

C'est par ces résultats positifs depuis 2010, que le SIRTOM souhaite approfondir cette dynamique d'économie circulaire. Pour que les partenariats entre le SIRTOM et les acteurs publics ou privés mobilisés durant le programme ZDZG soient consolidés, les projets initiés et impulsés doivent être poursuivis pour s'inscrire dans la durée, et permettre au SIRTOM de voir réellement un changement de comportements des habitants de son territoire.

Pour cela, le SIRTOM a bâti un plan d'actions co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire désireux de s'investir dans ce projet, dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC). Le SIRTOM se propose de continuer à impulser cette dynamique, tout en se laissant libre de s'ouvrir aux opportunités locales de porteurs de projets innovants.

Le programme du CODEC s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : L'offre et les acteurs économiques du territoire – *Mieux produire*
- Axe 2 : La demande et les comportements d'achats de biens et de services – *Mieux consommer*
- Axe 3 : La gestion des déchets – *Mieux gérer nos déchets*
- Axe 4 : La boucle locale d'économie circulaire « Alimentation durable et déchets fermentescibles »

Dans ces 4 axes, le SIRTOM se verra de prendre en compte les enjeux et spécialités du territoire, en se fixant au terme des 3 ans du CODEC les objectifs stratégiques suivants :

- 1.6% de taux de réduction du tonnage des DMA par habitant chaque année
- 2.5% de taux de réduction de la quantité d'OMr par habitant chaque année
- 10 engagements du monde économique dans une démarche territoriale axée sur l'économie circulaire.